



PPrama N°343 - 11 Mai 2015

## A LA UNE

Ce matin, à 8h45, Jacques MERIC, directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), a installé le commissaire divisionnaire Jean-Marc NOVARO à la tête de la sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT). Ce service, qui dépend de la DSPAP, pilote l'action des services spécialisés et territoriaux de police et de gendarmerie et coordonne l'action des services de sécurité de la RATP et de la SNCF.



Depuis sa création le 1er octobre 2003, la police régionale des transports a considérablement élargi son champ d'action. Compétente à l'origine sur les réseaux souterrains, elle assure aujourd'hui la sécurité des 6 gares parisiennes et celle des transports de surface (bus et tramways), notamment sur les lignes de bus les plus sensibles de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Ses policiers sont habilités à sortir des limites de l'Île-de-France et sécurisent cinq « bouts de ligne » situés en Picardie, en Haute-Normandie et dans la région Centre.

Le préfet de police a assigné dix objectifs prioritaires au nouveau sous-directeur de la police régionale des transports, dont une lutte accrue contre les incivilités et les fraudes (s'inscrivant dans la volonté de reconquête du territoire pour la RATP et pour la SNCF), une amélioration des conditions d'accueil du public dans les unités situées en gares, une sécurisation prioritaire de 100 gares et stations sensibles, et enfin, une poursuite de la lutte contre les vols à la tire, les vols avec violences qui concernent essentiellement les vols de smartphones, et les infractions touchant les femmes, notamment les infractions à caractère sexuel.

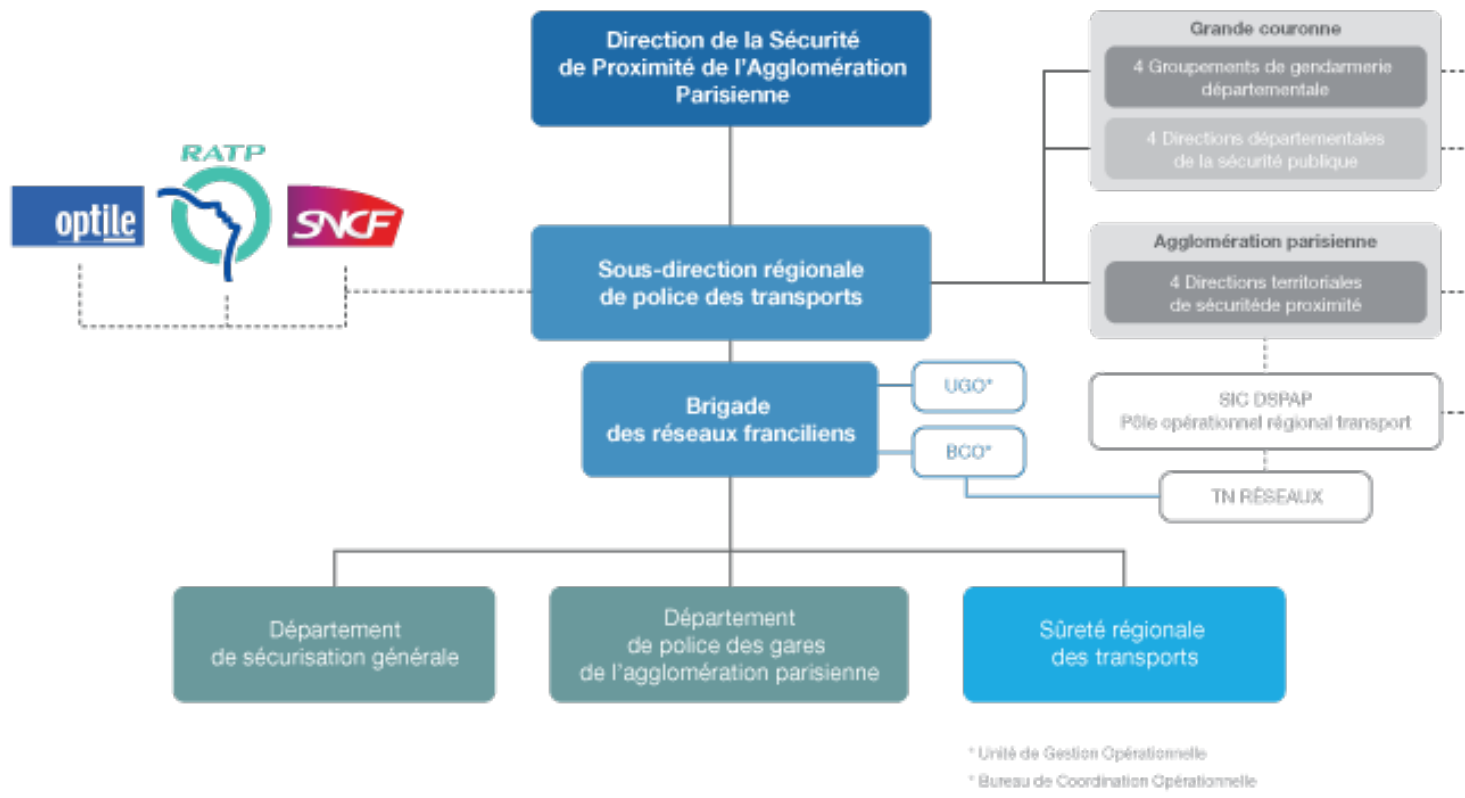
[Pour lire l'interview du commissaire divisionnaire Jean-Marc Novaro, cliquez ici](#)

## FOCUS

### • Les transports en commun, une délinquance spécifique.

La délinquance des transports en commun est à 75% « acquisitive » : vols simples, vols à la tire et vols avec violences. C'est aussi une délinquance souvent d'opportunité, non préméditée. La brigade des réseaux franciliens (BRF), **bras armé de la police régionale des transports**, composée à la fois de policiers en tenue, chargés de la sécurisation des trains et des gares et de policiers en civil chargés de résoudre les vols et les agressions sous toutes leurs formes, s'est dotée de **groupes spécialisés**, comme les groupes « vols tire », « tags », l'unité des « vols violence », celle des « vols en réunion », ou celle chargée du contentieux des sociétés de transporteurs (SNCF et RATP). L'ensemble des unités judiciaires est regroupé au sein de la **sûreté régionale des transports**.

*(organigramme simplifié de la SDRPT)*



• **Emmanuelle OSTER, commissaire, chef de la sûreté régionale des transports de la BRF**



Trois priorités essentielles pour 2015 :

- la poursuite de la lutte contre les vols à la tire;
- la lutte contre les vols avec violence, notamment en grande couronne (la SRT a compétence régionale);
- la lutte contre les agressions faites aux femmes.

• **Véritables experts dans leur domaine**

Ils ont mis au point toute une série de réponses policières : surveillances discrètes, recherche du flagrant délit, dissuasion par des sécurisations soutenues, opérations coup de poing, bouclages de gares, utilisation intensive de la vidéopatrouille, etc.



Policiers chargés de la sécurisation



Cellule anti-tags



Unité spécialisée

[En savoir plus sur les unités judiciaires spécialisées de la BRF](#)

## ZOOM SUR

### • La vidéoprotection, un outil précieux



*Salle radio de la police des transports*



La vidéoprotection est une innovation majeure de la police régionale des transports. Elle donne d'excellents résultats contre des phénomènes de délinquance comme les voleurs à la tire, les « **détrousseurs de l'aube** » (ceux qui dépouillent au petit matin les fêtards éméchés endormis sur les quais ou dans les rames de métro), ou les voleurs de bagages.

Afin d'arrêter en flagrant délit ces voleurs, la BRF a créé le « **vidéopatrouilleur** ». Installé devant une caméra de surveillance, il détecte en toute discrétion les agissements des voleurs là où des patrouilles classiques les feraient fuir, et guide les effectifs sur le terrain jusqu'à l'arrestation.

Expérimentée pour lutter contre la délinquance particulièrement visible des vols en réunion commis par des jeunes filles originaires d'Europe de l'Est (dites « Hamidovic »), **la veille active** s'est élargie à l'ensemble des phénomènes de délinquance : escroqueries à la charité, voleurs à la tire agissant isolément, voleurs avec violences, détrousseurs de l'aube... Depuis peu, il existe une cellule de veille active, située gare de Lyon, dans laquelle le vidéopatrouilleur prépositionne les effectifs en tenue pour contrecarrer les plans d'individus dont il repère les agissements.



La vidéoprotection est enfin une **aide à l'enquête** car les auteurs de faits sont probablement passés à un moment ou à un autre devant une des 30000 caméras de surveillance disposées dans le réseau francilien. Concernant le phénomène des « frotteurs », ces hommes qui profitent de la promiscuité pour se coller aux voyageuses, le taux d'élucidation est proche de 50% grâce à l'exploitation des images de vidéosurveillance. D'autres perspectives très intéressantes s'ouvrent à présent avec les premières mises en circulation de

## CHIFFRES



## Interpellations des policiers de la BRF en 2014

**3502**

voleurs  
à la tire

**1252**

personnes  
pour port  
d'armes  
prohibé

**95**

voleurs  
de bagages  
dans les  
6 gares  
parisiennes

**109**

détrouseurs  
de l'aube

**882**

individus pour  
recel de vols  
de smartphones  
et autres appareils portables  
particulièrement convoités.

## Vols avec violences dans les transports en commun ferrés

**2014**

**11,5%**  
des faits  
commis

**2011**

**17,9%**  
des faits  
commis

**2010**

**20%**  
des faits  
commis

## Opérations conjointes

**1503**

opérations  
menées  
entre les effectifs de la BRF,  
les effectifs territoriaux  
et ceux des transporteurs.

nouvelles rames de RER vidéo protégées.

L'infolettre PPrama est réalisée et diffusée par le service communication de la préfecture de police.

Directeur de la publication : Chef du service de la communication, Cabinet du préfet de police.

Vous recevez cette lettre parce qu'un lecteur a souhaité vous la faire parvenir, ou que vous vous êtes abonné. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations à caractère personnel qui vous concernent.

Ce droit s'exerce auprès du contact suivant : [Nous contacter](#).

Rédacteur en chef : Didier Carié. Rédacteur en chef technique : Denis Cottin.  
9 boulevard du Palais, 75004 Paris | Crédits photos : préfecture de police / fotolia

[Se désabonner](#) | [Nous contacter](#) | [Consulter les numéros précédents](#) | [Préfecture de police](#)